

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quinze, le 9 avril à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 1^{er} avril 2015.

Présents : BIDAUD Jean-Michel (Pouvoir de Gilles TERRIER), BODIN Pascal, CAMBOU Stéphane, (Pouvoir de Dominique BAUDEMONT), CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie (Pouvoir de Claude GERY), DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, LACOUTURIERE Michel, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie (Pouvoir de Delphine RAYNAUD), PONS Gérard, ROGER Edouard, SERRU Marie-Claire (Pouvoir de Monique LENOBLE), SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, VERGNE Didier

Suppléant avec voix délibérative : CANON Jean-Louis, GRANDAUD Gilbert.

Excusés : BAUDEMONT Dominique, GARDELLE Bruno, GERY Claude, LENOBLE Monique, POURCHET Pierre, RAYNAUD Delphine, TERRIER Gilles.

Absent : SIMON Isabel

Secrétaire de séance : Marie-Claire SERRU.

Présents 27 / Votants 32

N°37-2015 : Vote des taux d'imposition pour 2015

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil Communautaire de voter les taux d'imposition.

Les taux proposés pour 2015 sont les suivants :

IMPOTS	BASES PREVISIONNELLES	TAUX 2014	TAUX 2015	PRODUITS ATTENDUS 2015
Cotisation Foncière des Entreprises	1 696 000	30,56 %	30,56%	518 298,00 €
Taxe d'habitation	7 066 000	8,71 %	8,81 %	622 515,00 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6 294 000	0	1,20 %	75 528,00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	323 900	4,07 %	4,11 %	13 312,29 €

Les autres ressources fiscales sont :

- la Taxe additionnelle au foncier non bâti : **3 403 €**(3 378 € en 2014) ;
- l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux : **183 411 €**(181 762 € en 2014) ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : **151 088 €**(149 696 € en 2014) ;
- les Allocations compensatrices (dégrèvements, exonérations) : **79 209 €**(76 050 € en 2014) ;
- la Taxe sur les activités commerciales : **20 209 €**(20 209 € en 2014).

La Communauté de Communes des Portes de Vassivière participe au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), elle doit contribuer à hauteur de **109 267 €**(109 267 en 2014).

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à la majorité

☞ **12 VOIX CONTRE** (BIDAUD Jean Michel (Pouvoir de Gilles TERRIER) – BODIN Pascal - CAMBOU Stéphane (Pouvoir de Dominique BAUDEMONT) – CHAUVERGUE Laurence – DEVAUX Nathalie (Pouvoir de Claude GERY) – DOLLEY Alain – GRANDAUD Gilbert – Thierry MUZETTE – ROGER Edouard)

☞ **20 VOIX POUR**

- **DE FIXER, les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :**

- **taux de la Cotisation foncière des entreprises à 30,56 % ;**
 - **taux de la Taxe d'habitation à 8,81 % ;**
 - **taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties à 1,20 % ;**
 - **taux de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties 4,11 % ;**
- pour des produits attendus tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus.**

Pour copie conforme :
Le 10 avril 2015

Le Président,
Jean-Pierre FAYE